

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 11

23^e année • mercredi 11 mars 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

La journée du 8 mars a été célébrée partout en Suisse, comme ici à Lausanne, même si certains programmes ont été réaménagés, épidémie oblige. Au cœur des revendications ce dimanche, la reconnaissance du travail de care, mais également la lutte contre les inégalités, les discriminations et la violence. **PAGES 6-7**

POINT DE MIRE

La Suisse complice...

Sylviane Herranz

La mort d'un petit garçon échoué sur une plage turque il y a quatre ans n'aura servi à rien. Ni celle de son frère, ni celle de sa mère, qui tentaient ce jour-là de rejoindre une île grecque. Ni celles de plus de 20 000 êtres humains engloutis par les flots de la Méditerranée depuis 2014, selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations, agence de l'ONU. Aylan est mort le 2 septembre 2015. Son image avait secoué la planète entière. Quatre ans et six mois plus tard, jour pour jour, un nouvel enfant s'est noyé au large de l'île de Lesbos. C'était le 2 mars dernier, après le naufrage de l'embarcation sur laquelle une cinquantaine de migrants avaient pris la mer, encouragés par l'annonce, fin février, du président turc Erdogan

qu'il ne retiendrait plus sur ses terres les réfugiés syriens, afghans ou encore africains, fuyant la guerre et la misère. Il s'y était engagé en mars 2016 dans un accord migratoire passé avec l'Union européenne. Un accord permettant à l'Europe de fermer ses frontières, au prix de 6 milliards d'euros octroyés à Erdogan pour cette tâche.

La mort d'Aylan n'aura pas suffi à résoudre le drame de la migration, des camps, des barbelés contre lesquels des centaines de milliers de personnes se sont heurtées. L'accord avec la Turquie a permis de faire oublier ces êtres fuyant des pays en feu. Aujourd'hui, ces migrants sont pris en otage par le président turc, pour que l'Europe et l'Otan le soutiennent dans la guerre en Syrie. Erdogan a même affrété des cars pour emmener des réfugiés à la frontière avec la Grèce, où un jeune Syrien a été tué la semaine dernière par des militaires grecs, tirant des balles en caoutchouc sur un groupe tentant de passer en Europe. Des otages pris entre deux feux: celui des autorités et des gardes-frontières grecs, usant avec une rare violence de gaz lacrymogènes et de balles pour faire refluer des femmes, des enfants, des hommes espérant un avenir meilleur; et celui des forces spéciales turques détachées sur place par Erdogan pour empêcher ces personnes de rebrousser chemin.

La Suisse, membre de l'espace Schengen et de sa forteresse européenne qui s'est consolidée

ces dernières années, est complice de cette situation dramatique. Sa politique d'asile découle des accords et des traités conclus au niveau de l'Union européenne, comme ceux de Dublin. Elle est complice aussi de la mise en place, dès l'automne 2015, des hotspots sur les îles grecques, centres de tri surpeuplés dans lesquels tentent de survivre des dizaines de milliers de migrants dans l'attente de l'examen de leur demande d'asile. Elle est complice encore du renforcement répressif de Frontex, cette agence européenne gardienne des frontières. A l'heure où la Commission européenne a décidé d'apporter de nouvelles aides au Gouvernement grec pour refouler les réfugiés, mais aussi où elle envisage de verser 500 millions d'euros supplémentaires à la Turquie, notre pays doit prendre ses responsabilités. Dépositaire des conventions des droits de l'homme, la Suisse ne peut pas continuer d'être complice du drame humain qui se joue en ce moment entre la Grèce et la Turquie. Elle ne peut continuer à fermer ses frontières. Une fermeture qui, comme le souligne Jean Ziegler, est un crime contre l'humanité. La mort d'Aylan, comme celle, la semaine dernière, d'un autre petit garçon, et celles de milliers de victimes doivent être suivies de décisions politiques courageuses. ■

PROFIL

Marie-Claude Jeanneret, sourcière bien-aimée.

PAGE 2

AVS

L'initiative pour une 13^e rente est lancée.

PAGE 3

ABB SÉCHERON



Victoire contre la délocalisation.

PAGE 5

GRÈVE DU 15 MAI

Préparatifs en terre vaudoise.

PAGE 9

MA SOURCIÈRE BIEN-AIMÉE

Marie-Claude Jeanneret a plus d'une corde à son arc: sourcière et géobiologue, elle est aussi savonnière artisanale depuis plus de vingt ans

Aline Andrey

Entrer dans l'atelier de Marie-Claude Jeanneret, c'est plonger dans un univers d'odeurs enivrantes. Celles des fleurs d'oranger, du calendula, de l'eau de rose, de la bergamote, de l'ylang-ylang, entre autres plantes. A l'arrière, dans sa minuscule cuisine, la savonnière touche-à-tout pose une cruche sur une petite table bricolée par ses soins. Un panneau de signalisation – une flèche sur fond bleu – fait office de plateau, comme pour nous indiquer une direction. Peut-être celle de l'eau de source qu'elle va chercher chaque quinzaine du côté du Chalet-à-Gobet ou de Montreux, parfois à Evian. Un liquide aussi doux que la sourcière qui parle de ses passions avec délicatesse. «C'est une eau vivante et vibrante, car non traitée, non chlorée», souligne-t-elle.

Déjà adolescente, la Lausannoise munie de baguettes jouait à chercher l'or bleu. «Cela n'a jamais marché», sourit-elle. Marie-Claude Jeanneret mettra de côté cet intérêt particulier pour se plonger dans les bains chimiques des laboratoires de photo noir et blanc, avec bonheur, d'abord à l'école de photographie de Vevey, puis dans un magasin spécialisé. Un métier qu'elle quitte en devenant mère au foyer à temps plein. «J'ai adoré cette période avec mes deux fils. J'ai développé une certaine sensibilité et une éthique, tout en faisant mes confitures, mes sirops, mes bonbons moi-même...» se souvient-elle. Dès 1996, l'autodidacte expérimente aussi la création de savons et de crèmes, à une époque où internet n'est encore que balbutiant tout comme la mode du *do-it-yourself*.

AIMER LE CHEMIN

«Ce n'est pas sorcier. L'industrie cosmétique nous a dépossédés d'un savoir très simple», précise Marie-Claude Jeanneret. Dans cette volonté de réappropriation, l'artisanne vient de développer un kit pour que tout un chacun puisse faire ses produits lui-même. «Les gens sont émerveillés de voir qu'avec du jojoba, de la cire et de l'hydrolat, on crée des crèmes de haute qualité et très bon marché.»

Que ce soit pour une bergère aux mains gercées, une danseuse aux pieds endo-

loris ou un grimpeur meurtri par des cloques, Marie-Claude Jeanneret élabore des crèmes sur mesure, dont les résultats positifs l'étonnent elle-même. «Beaucoup de personnes ont des problèmes de peau, j'aime chercher ce qui pourrait les aider. J'aime le chemin», sourit-elle. Formée en spagyrie, elle utilise cette médecine naturelle ancestrale – développée par un médecin suisse, Paracelse, au XVI^e siècle – pour apporter à ses crèmes, savons et shampoings, un caractère énergisant et réharmonisant. «Le procédé sépare les trois aspects de la plante, le corps (sels minéraux), le caractère (huiles essentielles) et son esprit (alcoolat)», explique l'alchimiste en bonne pédagogie.

Passionnée, la savonnière développe ses créations en fonction de ses rencontres ou de ses voyages. L'utilisation des drêches (résidus de bière) d'une brasserie artisanale, Les Fleurs du Malt, lui a permis de créer une gamme pour hommes; la Corse lui a ouvert toute une palette de senteurs. A chaque savon, à chaque crème, son histoire donc. Celui au karité, elle le voulait le plus simple et le plus proche de la terre possible comme une réminiscence de son voyage en Afrique.

«C'est très compliqué pour moi l'odeur. D'où, peut-être, ma quête. Je ne suis pas un nez, créer une harmonie de senteurs, c'est comme composer de la musique...» Une fragrance qu'elle aime particulièrement? «Le mélèze, tout en rondeur», précise celle qui tient à privilégier le local et le bio. Depuis plus de vingt ans, sa démarche s'étoffe et se simplifie à la fois: «J'utilise de moins en moins de produits. Je pense que c'est dans l'ère du temps, aller vers le dépouillement.» Au point de dégager une nouvelle tendance, radicale, celle du non-savon.

TOUS SOURCIERS

Son sens marchand étant peu développé, Marie-Claude Jeanneret travaille à mi-temps comme secrétaire pour s'en sortir financièrement. Elle propose aussi des ateliers pour la confection de crèmes et, depuis peu, des stages pour sourciers en herbe. «Chaque personne a cette capacité, comme celle de faire du vélo. Il y aura bien sûr des cyclistes meilleurs que d'autres.» Elle-même ra-

conte n'avoir rien ressenti lors de ses premiers cours à l'école valaisanne de sourcellerie. «Peu à peu, on entre en résonance avec l'eau. Car notre corps est fait en grande partie de cet élément. Il s'agit de lâcher le mental, ce qui peut faire peur. Cette connexion nous permet de déterminer où se trouve la source. C'est magique.» La sourcière se forme aujourd'hui en géobiologie, ce qui lui permet non seulement de sentir le si précieux liquide, mais aussi les réseaux telluriques. Elle peut ainsi intervenir dans une maison lorsque le sommeil de ses habitants est perturbé (si le

lit est installé sur un nœud tellurique par exemple) ou lorsque l'humidité remonte dans les murs (il arrive qu'un puits soit recouvert au fil des rénovations – «Il s'agit alors de le rouvrir pour lui laisser la possibilité de respirer»).

Marie-Claude Jeanneret peut être aussi appelée par un paysan, lorsque celui-ci voit sa source se tarir. «Cela arrive de plus en plus, lance-t-elle, inquiète. Sans source, les coûts de l'eau sont très élevés pour un éleveur de bétail. Parfois, on arrive à en trouver une autre, ou retrouver la même un peu plus haut. Chaque cas est particulier.» Une pra-

tique qui rappelle l'importance centrale de l'or bleu. Et la sourcière de mentionner encore les travaux du chercheur japonais Emoto qui a montré les différences des cristaux d'eau selon d'où elle vient ou selon les messages qu'on lui donne. Un émerveillement pour celle qui, au fil des années de pratique, vibre de plus en plus. ■

Site de la savonnerie: saponis.ch



THIERRY PORCHET

Marie-Claude Jeanneret, avec une sculpture créée par l'un de ses fils: «J'aime beaucoup cette statue qui, pour moi, représente la féminité.»

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Le pendule
avait
localisé
l'essuie-glace.

POUR UNE RETRAITE DIGNE

Une vaste alliance menée par l'USS vient de lancer l'initiative pour une 13^e rente AVS. Son but? Renforcer le premier pilier pour garantir de meilleures rentes et plus d'égalité

Manon Todesco

En 2020, il est impossible pour un retraité de vivre de sa seule rente AVS. Quant au 2^e pilier, malgré des cotisations toujours plus élevées durant notre vie de salarié, les rentes baissent toujours plus rapidement. Sans oublier les femmes retraitées, dont plus d'un tiers ne touche aucune rente du 2^e pilier, ou alors qui ne reçoivent en moyenne que la moitié de celles des hommes. Concrètement, entre l'explosion des prix des loyers et des primes maladie, le travailleur qui prendrait sa retraite aujourd'hui ou demain touchera moins que les générations précédentes. «Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail», estime une vaste alliance, emmenée par l'Union syndicale suisse (USS) et constituée de syndicats, de partis politiques, d'associations et d'organisations de retraités ainsi que féminines, qui a lancé dans le contexte du 8 mars l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS.

MIEUX VIVRE À LA RETRAITE

Sur le même principe qu'un 13^e salaire, cette initiative propose qu'une 13^e rente AVS soit versée chaque année aux retraités. Les objectifs sont mul-

tiples. D'abord, renforcer l'AVS permet de compenser de manière fiable les effets de la crise du 2^e pilier, mais aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités. «L'initiative lancée aujourd'hui est la réponse syndicale aux défis de plus en plus urgents du financement des rentes, s'est exprimé Giorgio Tuti, président du SEV, lors de la conférence de presse du lancement le 5 mars. Le constat décisif est clair: il faut mettre l'accent sur l'AVS, qui a démontré qu'on peut compter sur elle. Si nous ne défendons pas les rentes, les salariés seront confrontés à une péjoration inédite de leurs conditions de vie à la retraite.»

DAVANTAGE D'ÉGALITÉ

Ensuite, cette initiative permettra de garantir un système de retraites plus égalitaire. Vania Allewa, présidente d'Unia, rappelle que l'AVS est non seulement la plus importante institution de sécurité sociale de Suisse, mais aussi une «institution d'égalité entre les sexes».

«L'écart des rentes entre les genres est principalement une conséquence du 2^e pilier, qui ne tient pas compte du parcours professionnel des femmes et de leurs faibles revenus», complète Barbara Gysi, vice-présidente du Parti socialiste suisse. En effet, les rentes des

femmes sont toujours nettement inférieures à celles des hommes, cela du fait qu'elles interrompent leur carrière ou qu'elles se mettent à temps partiel pour assumer le travail de *care*. L'AVS est la seule assurance pour laquelle le travail familial et de soins est constitutif des rentes, c'est pourquoi il est nécessaire de la renforcer, argumente l'élue. Pour la conseillère nationale Verte Léonore Porchet, cette initiative s'inscrit dans la continuité de la grève du 14 juin: «Nos revendications de femmes et de féministes sont donc très claires: notre travail, rémunéré ou non, mérite des rentes dignes!»

FINANCEMENT VIA LA BNS

Enfin, cette initiative est un moyen de faire passer les intérêts des salariés

avant ceux de l'industrie de la prévoyance. «La privatisation rampante de la prévoyance vieillesse va-t-elle s'imposer ou voulons-nous renforcer la solidarité?» interroge Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, qui souligne que les banques et les assurances dénigrent l'AVS afin de vendre le plus possible de produits du 3^e pilier. «Il y a assez d'argent en Suisse pour des rentes décentes», assure-t-il. Les partisans de la 13^e rente AVS proposent que ce financement additionnel de l'AVS se fasse via les excédents «exorbitants» qu'enregistre la Banque nationale. La récolte de signatures est lancée. ■

Plus d'infos et signature sur: AVSX13.ch



L'Union syndicale suisse et les organisations soutenant son initiative pour une 13^e rente AVS ont donné le coup d'envoi de la récolte de signatures peu avant les mobilisations du 8 mars, lors d'une conférence de presse à Berne. Parmi les intervenants, de g. à dr.: Léonore Porchet des Verts, Giorgio Tuti du SEV, Vania Allewa d'Unia et Pierre-Yves Maillard de l'USS.

BRÈVES

FONCTION PUBLIQUE VICTOIRE SYNDICALE À GENÈVE

Après des années de luttes, les fonctionnaires et leurs syndicats auront eu raison du projet SCORE. Fin février, le Conseil d'Etat genevois a annoncé son abandon. Une nouvelle dont le Syndicat des services publics (SSP) se félicite. «Ce coûteux projet de réévaluation des fonctions a toujours été combattu par notre syndicat, d'une part parce que trop de fonctions étaient revues à la baisse parmi les bas salaires et, d'autre part, à cause de son opacité», réagit-il dans un communiqué de presse. Le projet SCORE ayant eu pour autre conséquence le blocage depuis dix ans de la réévaluation des différents postes, un bon nombre de salariés dans les secteurs du social, de la santé ou encore de l'enseignement sont toujours en attente d'une revalorisation de leurs emplois depuis plusieurs années. «Dès lors, le SSP exige une réévaluation de ces métiers dans les plus brefs délais et appelle le personnel à se mobiliser.» Le SSP dit rester attentif à l'«élaboration d'un nouveau système» voulu par le Conseil d'Etat: «Ce dernier aurait été bien inspiré d'écouter les revendications syndicales, cela aurait évité des dépenses inutiles.» ■ MT

SOS MÉDITERRANÉE CAMPAGNE DE MOBILISATION

«Depuis cinq ans, c'est la force de l'engagement citoyen qui a permis à SOS Méditerranée de sauver plus de 31 000 vies», indique le communiqué de presse de SOS Méditerranée. Depuis 2014, le nombre de personnes mortes noyées dans la Méditerranée eurafricaine en raison de la migration s'élève à 20 000. Créée en 2015, l'organisation basée en Suisse, en France, en Allemagne et en Italie recrute des bénévoles pour venir en aide aux hommes, femmes et enfants fuyant l'enfer de la Libye. C'est donc à l'occasion de ses 5 ans d'activités que l'association met en place une série d'événements dans le cadre de sa campagne de mobilisation: «Tous sauveteurs». ■ MM

Table ronde sur «La traversée de la Méditerranée, des visages et des voix, au-delà des chiffres et des mots» et vernissage d'une exposition de photos à la Bibliothèque de Neuchâtel, pl. Numa-Droz 3, mercredi 18 mars à 18h30, avec Claire Juchat, responsable de la mobilisation citoyenne, Osmail Abdulallahi, écrivain et migrant, et Sébastien Giovannoni, responsable migration pour Caritas Neuchâtel. Autres événements ailleurs en Suisse sur: tousauveteurs.org

Coronavirus: les syndicats veulent des mesures économiques et sociales

Pour l'USS, les salariés ne doivent pas supporter les conséquences de l'épidémie sur le monde du travail

Textes Jérôme Béguin

Les conséquences économiques et sociales du coronavirus pèsent désormais concrètement sur la Suisse. De nombreuses manifestations ont déjà été annulées. Certains secteurs s'attendent à des pertes en raison de la baisse des commandes, des absences pour maladie ou, dans le cas de l'industrie par exemple, de la rupture des lignes d'approvisionnement et du renchérissement du franc suisse. D'autres, tels le tourisme et l'hôtellerie-restauration, subissent déjà une baisse des réservations et du chiffre d'affaires. Bien qu'indispensables, les seules mesures sanitaires ne suffisent donc pas pour les syndicats, qui demandent une intervention rapide et forte stabilisant l'économie et garantissant le maintien des emplois et le paiement des salaires. L'Union syndicale suisse (USS) a élaboré tout un catalogue de mesures, qui a été présenté jeudi dernier à la conférence des partenaires sociaux convoquée par le conseiller fédéral Guy Parmelin. Premier point: il est indispensable que les salaires continuent à être versés. A cette fin, les pouvoirs publics doivent soutenir financièrement les entreprises et les branches en difficulté, ne pas prononcer d'interdictions d'activités et de travail sans que la question des salaires ne soit réglée au préalable. En prohibant les manifestations de plus d'un millier de personnes, le Conseil fédéral a ainsi mis en difficulté des milliers d'employés temporaires et d'autres travailleurs au statut précaire. La réduction d'horaire de travail a fait ses preuves lors de la dernière crise financière, l'USS de-

mande que ce chômage partiel soit accordé de manière «non bureaucratique» par les cantons et que le délai d'attente soit ramené de trois jours à un. Le comité directeur d'Unia s'est d'ailleurs prononcé de son côté pour que son accès soit élargi. En sont exclus de fait certaines branches et petites entreprises, ainsi que les temporaires et les apprentis. Le syndicat s'oppose fermement à tout report des coûts du virus sur les employés et exige que le Conseil fédéral instaure une indemnisation entière de la perte de salaire (contre 80% aujourd'hui). L'USS recommande également une politique monétaire «proactive» de la Banque nationale contre la surévaluation du franc et pour le faire baisser, ainsi que pour assurer des liquidités aux entreprises et dans le système financier. L'USS suggère aussi que la Confédération et les organisations faîtières de l'économie mettent en place une coordination qui permette d'éviter les pénuries de matières premières et, le cas échéant, d'aliments de base.

MANQUE D'ANTICIPATION

Ces revendications syndicales ont donc été exposées à la conférence des partenaires sociaux. Celle-ci a réuni une quarantaine d'acteurs de l'économie pour un tour de table qui n'a accouché d'aucune décision. «On ne s'attendait pas à des miracles. Nous avons déposé des propositions fortes et le conseiller fédéral nous a dit qu'elles seraient examinées sans tabou, explique le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard. Un aspect à relever, c'est que des représentants de branches qui subissent l'arrêt de leurs activités ont tenu un discours

un peu moins superficiel et libéral. Par exemple, les patrons de l'hôtellerie et de la restauration ont dit que si la situation dure, il faut se préparer à prendre des mesures conjoncturelles. Du côté patronal, ceux qui étaient venus pour s'assurer que l'Etat ne ferait rien ont paru assez coupés des réalités.» Les rencontres entre partenaires sociaux vont se poursuivre dans le cadre de groupes de travail. Pour le conseiller national vaudois, la pression sur les autorités devrait s'accroître cette semaine avec les questions au Parlement. L'idée d'un fonds de compensation défendue par des parlementaires de différents horizons devrait aussi y être abordée. «Ce qui est tout de même frappant, c'est le manque d'anticipation du Conseil fédéral et du Département de l'économie. J'espère qu'ils vont combler ce retard, car il faut se préparer. On sait que, lorsque les options sont prises, quelques semaines sont nécessaires pour qu'elles se concrétisent. Pendant ce temps, de petites entreprises, des PME, des cafés-restaurants et des hôtels risquent de fermer boutique. On a eu des échos sur des établissements qui se retrouvent à 10% ou 20% de taux d'occupation et qui vont manquer de liquidités. Si la réduction du temps de travail n'est pas reconnue pour ces entreprises ou que la décision tarde, elles risquent de licencier leurs employés pour qu'à défaut de salaire, ils puissent toucher au moins le chômage. Ce serait une catastrophe.» ■

Voir aussi en page 10, vos droits en tant que salariés.

TEMPORAIRES PEU PROTÉGÉS

Notre pays dénombre aujourd'hui plus de 400 000 travailleurs temporaires. Ils sont parmi les premiers concernés par le ralentissement économique et les annulations de manifestations. La majorité d'entre eux ont été engagés par des agences de placement et dépendent de la location de services. En cas de résiliation de mission lors des trois premiers mois, considérés comme temps d'essai, la boîte d'intérim n'est tenue de payer que les deux jours du délai de congé. «Le risque économique se reporte donc sur les intérimaires, qui se retrouvent perdants sur toute la ligne. Selon mes informations, 700 personnes sont concernées rien que pour le Salon de l'auto à Genève», déplore Véronique Polito, membre du comité directeur et responsable du secteur tertiaire d'Unia. «C'est pourquoi nous demandons pour eux et, plus largement, pour tous les travailleurs payés à l'heure, l'accès aux mesures de chômage partiel. Le coronavirus est un événement exceptionnel qui mérite une réponse tout aussi exceptionnelle.» Pour une résiliation entre le 4^e et le 6^e mois, le délai de congé passe à sept jours, puis à un mois au-delà. La situation est différente pour un contrat à durée déterminée (CDD) conclu directement entre un travailleur et un employeur. «Un CDD ne peut être rompu que d'un commun accord et le travailleur n'a aucun intérêt à le rompre... Il est donc important de dire qu'on est disponible et prêt à travailler», explique le spécialiste du droit du travail Jean Christophe Schwaab. L'entreprise est ici obligée d'assumer le risque économique et de payer la totalité des salaires de la mission. ■

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

ABB SÉCHERON NE SERA PAS DÉLOCALISÉ, LES TRAVAILLEURS ONT GAGNÉ!

La production de transformateurs de traction reste dans le canton de Genève, une centaine d'emplois sont sauvés

Jérôme Béguin

ABB renonce à délocaliser la production de transformateurs de traction ferroviaire en Pologne. Le Canton de Genève l'a annoncé jeudi dernier: 85 postes de travail et des dizaines d'emplois temporaires sont maintenus sur le site de Meyrin. A l'automne 2017, le groupe zurichois avait annoncé sa décision de déplacer une partie de la production de sa filiale genevoise, ABB Sécheron, en Europe de l'Est, mettant fin à une aventure industrielle commencée il y a plus de 130 ans dans les Ateliers Sécheron et menaçant surtout plus de cent emplois. Mobilisés et déterminés à sauver leurs jobs, les travailleurs avaient débrayé quelques heures, mais la Convention collective de l'industrie des machines interdit formellement un tel moyen de lutte. Soutenu par Unia, le personnel avait choisi de jouer le jeu de la procédure de consultation prévue lors d'un licenciement collectif. Sauf que, fait inédit, l'ensemble des salariés avait choisi d'y participer et de ne pas laisser ce rôle à une simple délégation. Durant six jours, plus de 150 salariés s'étaient consultés sur l'avenir de leur usine, la production était de fait complètement arrêtée. «On commençait à 7h du matin en nous répartissant dans des groupes de travail, pour finir à 16h avec une heure de pause à midi, comme

une journée de travail normale, mais en plus éprouvant. Nous listions les informations à obtenir de la direction et rassemblions des idées pour augmenter la productivité», racontait alors un ouvrier à *L'Événement syndical*. Grâce à ces six jours d'arrêt de production, plus les deux jours du week-end durant lequel l'occupation n'avait pas été levée, les salariés et leur syndicat avaient obtenu l'ouverture d'un cadre de négociations avec la direction et la prolongation du délai de consultation. A l'issue de cette période, ils avaient présenté un plan d'action permettant le maintien de l'intégralité des emplois sur le site. La direction avait repris quelques idées avancées par les salariés, tel le centre de compétences pour la mobilité durable, et accordé des concessions au personnel. La délocalisation était désormais menée en 24 mois, contre 18 initialement, et sans licenciements durant l'année 2018. Ensuite de quoi, le transfert des activités a été repoussé à diverses reprises, le groupe éprouvant semble-t-il de la peine à lancer la production en Pologne, alors que le carnet de commandes d'ABB Sécheron restait bien garni. Ces dernières années, le site a développé de nouvelles compétences, c'est de là qu'est sortie la technologie «TOSA» (pour Trolleybus Optimisation du Système d'Alimentation), qui permet aux bus électriques de se rechar-

ger sans câble aux arrêts et en un temps record. Et, entretemps, ABB a cédé 80% de sa division d'équipements pour réseaux électriques à Hitachi. Le groupe japonais sera dans quelques mois le nouveau propriétaire d'ABB Sécheron.

UNE LUTTE IMPRESSIONNANTE

Secrétaire régional d'Unia Genève, Alessandro Pelizzari ne peut que se réjouir du sauvetage des emplois. «C'était la revendication principale ayant mené en 2017-2018 à une des luttes les plus impressionnantes que j'ai accompagnées. Les travailleurs ont occupé

l'usine pendant huit jours, c'était du jamais-vu. Ils disaient que cette délocalisation ne faisait aucun sens, deux ans plus tard, on leur donne raison, les emplois sont préservés, ils sont de fait gagnants et on ne peut en être que satisfait, commente le responsable syndical. Il faut toutefois dire deux mots sur la gabegie provoquée par la direction du plus grand groupe industriel de Suisse. En 2017, elle imposait cette délocalisation pour l'année suivante, puis, après avoir rencontré une série de problèmes techniques et logistiques, en repoussait l'échéance presque de mois en mois,

avant que les nouveaux dirigeants ne décident d'arrêter tout ce cirque. C'est juste délirant pour une entreprise de cette taille. Il ne faut pas sous-estimer la souffrance générée auprès du personnel. Après le choc de 2017 de perdre leur emploi, les salariés ont été tenus dans le flou pendant plus de deux ans, un nombre important d'entre eux sont tombés en arrêt maladie. Je pense que c'est irresponsable de la part des anciens dirigeants vis-à-vis de la santé de ces collaborateurs.» ■

Fonctionnaires fribourgeois en grève pour leurs retraites

Environ 2000 personnes ont participé à la mobilisation le 4 mars dernier

Manon Todesco

Malgré les restrictions et les peurs engendrées par le coronavirus, ce dernier n'aura pas eu raison de la mobilisation des fonctionnaires fribourgeois en colère. Le 4 mars, ils étaient environ 2000 à participer à la journée d'actions et de grève lancée par le Syndicat des services publics (SSP) dans les écoles, les

services de l'Etat ou encore les prisons. Un «vif succès», selon ce dernier. En cause? Les mesures annoncées par le Gouvernement cantonal concernant la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF), à savoir le passage de la primauté des prestations aux primautés de cotisations. Selon l'Union syndicale fribourgeoise (USF), les 20 000 employés de la fonction publique seraient les principaux concernés à supporter les risques de placement. «Même avec les mesures compensatoires prévues, les pertes de rentes restent importantes, s'exprime la faitière dans un communiqué de presse. L'Etat doit prendre ses responsabi-

lités, faire preuve d'un engagement financier plus conséquent et se montrer plus responsable envers ses employés.» Lors de l'assemblée générale du même jour, trois revendications principales ont été votées. Tout d'abord: demander au Conseil d'Etat de rouvrir les négociations avec les organisations du personnel sur la base des conclusions du rapport d'experts indépendants commandé par le SSP. Ce dernier exhorte le gouvernement à «trouver un compromis acceptable par toutes les parties, qui ne se solde pas par des baisses massives de rentes pour les salariés de l'Etat de Fribourg», à savoir 15% au lieu de 9,5%. Ensuite, demander au Grand Conseil de repousser le débat prévu fin mars, jugé prématuré. Et enfin, prévoir une nouvelle journée d'actions et de grève le 18 mars prochain, au cas où ces revendications ne seraient pas acceptées. «Comme le montre la situation actuelle, le rôle du personnel de l'Etat au quotidien, et en situation de crise, est important, conclut l'USF. Par conséquent, il mérite mieux que des menaces déplacées ou de simples injonctions de son employeur.» ■



Gaétan Zurkinden, secrétaire régional du Syndicat des services publics (en haut), lors de l'assemblée générale du personnel à Givisiez. Des images des multiples actions déroulées sur les lieux de travail ont été projetées aux participants venus en nombre.

Lanceurs d'alerte: rejet de la loi affaiblissant leur protection

Cette décision ouvre la voie à un nouveau départ, souligne l'Union syndicale suisse

Sylviane Herranz

Les futurs lanceurs d'alerte peuvent respirer. Même s'ils ne sont toujours pas mieux protégés contre les licenciements ou les repréailles, ils ont échappé à une loi empirant la situation. Jeudi dernier, c'est à une très large majorité que le Conseil national a rejeté, pour la seconde fois, le projet du Conseil fédéral fausement intitulé «Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur». Ce texte, qui avait obtenu l'aval du Conseil des Etats en décembre, aurait rendu pratiquement impossible, sans le concours de juristes ou d'avocats, la dénonciation de fraudes, de corruptions, de malversations ou d'autres actes répréhensibles dans une entreprise (voir *L'ES* du 5 février dernier). Le vote de la Chambre du peuple enterme définitivement cette révision du Code des obligations. «Nous nous réjouissons de ce refus, qui ouvre la voie à un nouveau projet», se félicite Luca Cirigliano, secrétaire central de l'Union syndicale suisse qui s'était fortement engagé pour ce résultat. Le juriste rappelle que la Suisse est tenue, en raison de ses engagements internationaux, notamment dans le cadre de l'OIT et du

Conseil de l'Europe, de protéger les lanceurs d'alerte. «Elle doit en particulier améliorer la protection contre le licenciement», appuie-t-il. L'année prochaine, l'OCDE devrait faire une recommandation sur les lanceurs d'alerte. «Ce pourrait être un catalyseur pour une nouvelle révision de la loi en Suisse», ajoute-t-il, en indiquant que cette recommandation pourrait tout aussi bien rester lettre morte. L'USS demande donc au Conseil fédéral et au Parlement d'élaborer un nouveau texte, lequel doit se fonder sur quatre éléments, précise Luca Cirigliano: «Une protection efficace contre le licenciement abusif de lanceurs d'alerte, incluant la possibilité d'une réintégration; une meilleure protection contre le harcèlement sur le lieu de travail, y compris dans le droit pénal applicable aux entreprises; l'inscription de la protection des lanceurs d'alerte dans une législation-cadre spécifique ou dans la partie du Code des obligations consacrée à la protection contre le licenciement; et une harmonisation des règles pour le personnel des secteurs privé et public, avec une garantie d'accès à des offices indépendants et étatiques.» ■

HARCÈLEMENT: LE RECOURS DE NESTLÉ DÉCLARÉ IRRECEVABLE

Par un Arrêt du 24 février dernier, le Tribunal fédéral a déclaré que le recours de Nestlé contre la décision du Tribunal cantonal vaudois est «irrecevable» dans l'affaire qui l'oppose à Yasmine Motarjemi, sa directrice de la sécurité alimentaire entre 2000 et 2010. L'autorité judiciaire suprême aura statué rapidement, sachant que le recours de la multinationale a été déposé le 13 février. Les frais de recours ont d'ailleurs été mis à la charge de Nestlé, informe un communiqué de presse de l'avocat de la plaignante. Pour bref rappel, l'ex-employée de l'OMS, débauchée par Nestlé, est en litige avec son ancien employeur qu'elle accuse de mobbing. Le Tribunal d'arrondissement de Lausanne avait en première instance reconnu l'existence de harcèlement, mais disculpé Nestlé. Début 2020, la Cour civile d'appel a, elle, estimé que le géant de l'alimentaire était bel et bien fautif, renvoyant la question des indemnités au premier tribunal. Malgré cette récente bonne nouvelle, le procès n'est pas fini. Nestlé pourrait encore décider de faire recours quand le Tribunal cantonal aura statué sur les demandes de dédommagements. Affaire à suivre... ■ MT

VIRUS OU PAS, LES FEMMES NE LÂCHENT RIEN!

La journée du 8 mars a été célébrée partout en Suisse, après certains accommodements exigés par l'épidémie en cours

Dans toute la Suisse, et dans le monde, des voix féminines ont retenti ce dimanche 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. En Suisse romande, même si les manifestations d'ampleur ont dû être annulées en raison des directives fédérales interdisant tout regroupement de plus de 1000 personnes, à Genève et à Lausanne notamment, les actions revendicatives ont fleuri sur les places des grandes villes. A Genève, parmi d'autres événements, tambours, casseroles et sifflets ont retenti à 15h24 sur la place des Grottes, celle de la Navigation et ailleurs pour marquer ce moment de la journée à partir duquel les femmes ne sont plus payées. Les employées du Mövenpick se sont aussi engagées pour dénoncer leurs conditions de

travail (voir ci-dessous). A Fribourg, le rassemblement dans le parc du Domino ayant été interdit, la mobilisation s'est déroulée sur les réseaux sociaux, pour rendre visible le travail des femmes. A Neuchâtel, Bienne, Porrentruy, Delémont ou encore en Valais, les militantes ont manifesté de multiples manières pour faire avancer leur cause. Cette nouvelle grève des femmes, qui devait mettre à l'honneur le travail de *care* et celui indispensable dans les services de santé, dans les transports, les hôtels, a été l'occasion d'exprimer un vaste panel de revendications autour des discriminations sexistes, des inégalités salariales, de la violence envers les femmes ou encore de l'éducation. ■ **SH**

Bienne: solidarité et travail de care à l'honneur

A Bienne, la place de la Gare a été fortement animée durant cette journée du 8 mars. Les femmes étaient invitées à y venir avec leur linge ou leurs appareils ménagers. Des danses de femmes kurdes, des chants d'une chorale féministe, et la flash mob du jour,

agrémentée de broches et de balais, ont ponctué un après-midi combatif, marqué aussi par la solidarité avec toutes les femmes, d'ici et d'ailleurs. ■ **SH**



Genève: «Basta» à une précarisation orchestrée!

Les employées de l'hôtel cinq étoiles Mövenpick à Genève ont choisi d'agir lors de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour dénoncer leur direction qui, selon Unia, «les presse comme des citrons». Elles ont choisi cette journée pour dire «basta!» à une précarisation orchestrée touchant les très nombreuses employées n'ayant pas de contrat fixe. Pour ces dernières, aucune heure de travail ne leur est garantie, les mettant ainsi à la merci d'une flexibilité totale et d'incertitudes. Dans certains départements, indique Unia, ce personnel nommé «extra fixe» est largement majoritaire. Dimanche, plusieurs salariées ont dénoncé les dérives d'un tel système (nous y reviendrons dans notre prochaine édition), ainsi que leur salaire minimum extrêmement bas, raboté parfois des heures de pause, qui s'élève à 19,07 francs de l'heure, soit 3470 francs par mois pour un plein temps. Accompanyées de plusieurs de leurs collègues, des employées ont déposé une résolution auprès de la direction lui demandant «des changements profonds, comme des contrats fixes pour tout le personnel, l'enregistrement et le paiement de toutes les heures de travail, ainsi que le respect de la Convention collective nationale et de la loi.» ■ **SH**



Valais: pour une 13^e rente et l'égalité salariale



Des militantes d'Unia se sont rassemblées à Crans en Valais pour exiger, sous le slogan «We want more», des meilleurs salaires et l'égalité de revenu entre femmes et hommes. Elles ont aussi appelé à signer l'initiative pour une 13^e rente AVS. «Plus de la moitié des femmes gagnent moins de 4000 francs par mois. Cela a un impact sur les rentes vieillesse par la suite. Un tiers des retraitées n'ont que l'AVS pour vivre et pour celles bénéficiant d'une rente du 2^e pilier, cette dernière est en moyenne deux fois plus basse que celle des hommes», souligne Unia Valais dans un communiqué. D'où l'importance de renforcer l'AVS avec une 13^e rente. Le collectif féministe valaisan s'est lui mobilisé à Anzère pour demander, notamment, la reconnaissance du travail de *care*. Des bonnes-femmes de neige ont été réalisées pour l'occasion. ■ **SH**



Des vagues violettes à Lausanne

La mobilisation décentralisée pour cause de coronavirus n'a pas empêché le cœur de la ville de battre pour les droits des femmes

Aline Andrey

C'est sur le coup de minuit, samedi soir, que la grève féministe a débuté à Lausanne. Quelques centaines de personnes réunies sur la place de la Riponne au son de «Résiste!» de la chanteuse France Gall et de celui du groupe chilien féministe Las Tesis, de la chorégraphie aujourd'hui mondialement connue: «Un violador en tu camino» («un violeur sur ton chemin»). Une performance qui sera reprise plusieurs fois sous le soleil du dimanche 8 mars. A la mi-journée, les premières manifestantes, et manifestantes, se réunissent à la Riponne. De la nourriture gratuite cuisinée par des hommes solidaires, au son de la chorale anarchiste de Lausanne qui donne le ton: des chants féministes dont l'hymne si émouvant du MLF (Mouvement de libération des femmes) des années 1970. Au micro, ensuite, une quinzaine de militantes, à tour de rôle, rappellent les revendications de cette journée internationale des droits des femmes: contre les discriminations liées aux genres, contre le patriarcat, le racisme, le néocolonialisme ou en-

core l'augmentation de l'âge de la retraite; pour la régularisation des personnes sans papiers, la sensibilisation dès le plus jeune âge contre les stéréotypes, et la reconnaissance des femmes sourdes-muettes, des prostituées, ou encore des artistes féministes, entre autres.

LES POLITIQUES DOIVENT AGIR

Les récriminations sont nombreuses, et comme le dénonce en aparté l'une des membres du collectif vaudois, Tamara Knezevic: «Si la grève féministe du 14 juin a permis une conscientisation et une plus grande visibilité dans les médias, avec notamment l'entrée dans le vocabulaire du mot féminicide, les politiques n'ont toujours pas bougé. Or la réaction du Conseil fédéral face au coronavirus prouve que des mesures urgentes sont possibles. Alors pourquoi pas pour les femmes et pour le climat?»

L'une des nombreuses pancartes, toutes aussi créatives que revendicatives, indique: «Le patriarcat s'attrape, tue, blesse, plus que le corona.» Reste que les organisatrices ont respecté les consignes, en proposant de remplacer la manifestation

prévue par des rassemblements sur plusieurs places. Sur celle de Saint-Laurent, bientôt rebaptisée «place du 14-Juin», un *die-in* – soit une action où tout le monde se couche – est accompagné par le chant d'une militante revisitant l'hymne du MLF. Les paroles écoféministes renvoient à l'exploitation de la Femme et des ressources naturelles de la Terre. Sur la place de la Palud, la hausse de l'âge de la retraite est dénoncée une fois de plus. Tout autour, des petits groupes se déplacent en scandant «So-so-so solidarité avec les femmes du monde entier» ou encore «Fière, vénère et pas prête de se taire». Ils se font parfois écho au détour des ruelles.

CONTRE LES FÉMINICIDES

Sur la place de la Gare, des slogans s'élèvent de la bouche du métro. Avant qu'une quinzaine de jeunes femmes torsent nus, mais cagoulées, en sortent, revendiquant notamment leur liberté à disposer de leur corps. Une performance choc: des sacs sur la tête, plusieurs d'entre elles à genoux se font «assassinées» (par un spray de peinture rouge). Un message: «On ne

les tue pas par amour!» Et une réponse, le poing levé: «Pas une de plus!» Entre les manifestantes, la circulation continue, jusqu'au moment où plusieurs membres de XR bloquent... une Ferrari rouge. Tout un symbole. A son bord, un sexagénaire, visiblement agacé, fait rugir ses chevaux, avant de finir par reculer. Les manifestantes laisseront passer un bus juste après. A son volant, le chauffeur, grand sourire, les applaudit. «On est plus que 1000», lance une petite fille, étonnée aussi du tampon hygiénique rouge porté en guise de boucle d'oreille par une jeune femme qui lance en riant: «C'est la nouvelle mode!» Un vent de liberté souffle en cet après-midi de sororité. Les femmes et les hommes solidaires, de tout âge, entonnent une fois de plus le chant chilien, en espagnol et en français: «La coupable, ce n'est pas moi ni mes fringues ni l'endroit... Le violeur c'est toi, c'est l'Etat, la société...» La performance sera répétée, ainsi que d'autres chants sur la place de la Riponne en fin d'après-midi. La boucle de la mobilisation du 8 mars est bouclée... mais la lutte continue. ■

COMME UNE SEULE FEMME

Portrait de centaines de femmes, «Woman» fait le point sur la place qu'elles occupent dans nos sociétés. Un documentaire signé Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand



Nicolas Jacot

Deux mille femmes, cinquante pays, huit journalistes, deux cinéastes, des dizaines de thématiques et un nombre incalculable de langues! Voici les chiffres qui résument le nouveau documentaire d'Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand, un projet à l'échelle mondiale. Fondé sur des entretiens individuels rassemblant des centaines de témoignages de femmes très différentes, allant de la cheffe d'Etat à la reine de beauté en passant par une chauffeuse de bus ou des paysannes travaillant dans des régions reculées, le film dresse un tableau, le plus complet possible, de ce que signifie être femme dans le monde d'aujourd'hui. Entre ces témoignages, tournés intégralement sur fond noir et face caméra, des cartes postales figées prolongent visuellement l'histoire de ces femmes en les présentant dans leur habitat quotidien. Quatre séquences plus consistantes et imaginées par différents artistes viennent finalement explorer de manière allégorique certains propos du film tels que, par exemple, le rapport au corps ou la maternité.

Engagée dans les questions d'immigration illégale, de trafic d'organes et des mères porteuses, la réalisatrice et journaliste d'origine ukrainienne Anastasia Mikova s'allie ici au photographe, reporter et militant écologiste français Yann Arthus-Bertrand qui, depuis les années 1990, s'investit sans relâche pour dresser un portrait de l'état de notre planète. Dans la continuité de *Woman* et de leurs combats respectifs, les deux cinéastes ont créé une association financée grâce aux recettes du film et dont la mission est de former des femmes du monde entier aux métiers des médias. L'objectif étant «qu'elles puissent à leur tour porter la parole de toutes celles qui, pendant longtemps, n'ont pas été entendues». Et le binôme de conclure: «En nous faisant confiance, ces femmes nous ont investis d'une grande responsabilité: faire en sorte que leurs voix soient écoutées. Pour que, demain, celles qui représentent la moitié de l'humanité ne soient plus jamais considérées comme le sexe faible.» ■

DISCOURS UNIVERSEL

Les protagonistes originaires, entre autres, d'Éthiopie, de Grèce, de Roumanie, du Mexique, de France ou d'Israël s'enchaînent ainsi à l'écran, énonçant à tour de rôle, tantôt quelques phrases, tantôt un mot seul ou même un simple sourire. Et les différents témoignages viennent s'articuler autour de diverses thématiques allant de l'enfance et les ravages de l'excision, à la vieillesse et le regard des autres, en passant par le monde du travail, la sexualité, les violences ou encore le rapport aux canons de beauté. L'intelligence du montage donne une sensation d'homogénéité dans le discours d'intervenantes qu'a priori tout oppose. Une impression encore accentuée par le choix de ne donner aucune indication quant à l'origine ou à la nationalité de ces femmes. Le résultat en est le sentiment d'une voix féminine universelle qui dressera un bilan des inégalités hommes-femmes sur notre planète sans stigmatiser une société plutôt qu'une autre, en mettant la collectivité face aux déséquilibres criants et en rappelant également au passage le rôle des mères dans ce combat: «Derrière chaque homme, il y a

une femme qui l'a élevé comme le roi du monde», affirme une des protagonistes. Mais malgré ce discours «global», les cinéastes parviennent brillamment à éviter les clichés et les généralisations et réussissent à aller au-delà d'un titre – *Woman* («Femme» au singulier) – qui pourrait sembler réducteur au premier abord.

DE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE ENTENDUE

Engagée dans les questions d'immigration illégale, de trafic d'organes et des mères porteuses, la réalisatrice et journaliste d'origine ukrainienne Anastasia Mikova s'allie ici au photographe, reporter et militant écologiste français Yann Arthus-Bertrand qui, depuis les années 1990, s'investit sans relâche pour dresser un portrait de l'état de notre planète. Dans la continuité de *Woman* et de leurs combats respectifs, les deux cinéastes ont créé une association financée grâce aux recettes du film et dont la mission est de former des femmes du monde entier aux métiers des médias. L'objectif étant «qu'elles puissent à leur tour porter la parole de toutes celles qui, pendant longtemps, n'ont pas été entendues». Et le binôme de conclure: «En nous faisant confiance, ces femmes nous ont investis d'une grande responsabilité: faire en sorte que leurs voix soient écoutées. Pour que, demain, celles qui représentent la moitié de l'humanité ne soient plus jamais considérées comme le sexe faible.» ■

Woman, d'Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand, sortie en Suisse romande le 11 mars.

10 BILLETS GRATUITS!

Nous tenons à la disposition de nos lectrices et de nos lecteurs 10 billets gratuits pour le film *Woman* offerts par le distributeur JMH Distributions. Attention, ces billets ne sont pas valables les samedis, dimanches et jours fériés.

Intéressés? Ecrivez-nous à forum@evenement.ch ou à L'Evenement syndical place de la Riponne 4 1006 Lausanne.

N'oubliez pas de nous transmettre votre adresse.

UN ARTISTE MILITANT QUI A DU PEP

Plus connu sous le nom de Pep, Jean-Pierre Castelli a exercé de multiples activités: décolleteur, marin au long cours, militant syndical et popiste, et enfin peintre et sculpteur

Jean-Claude Rennwald

Le Pep a commencé son apprentissage de décolleteur à l'âge de 15 ans, tout en adhérant au syndicat. Du haut de ses 75 ans, il comptait l'an passé 60 années de syndicalisme (FOMH, FTMH et Unia). Le Pep a été membre puis président de la commission ouvrière de La Coutellerie, l'entreprise qui fabrique à Delémont les célèbres couteaux Wenger (aujourd'hui Victorinox). «Mais le syndicalisme, explique-t-il, c'était aussi une affaire de copains. J'ai apprécié mes vacances en Italie avec les jeunes de la FOMH.»

POUR 50 CENTIMES DE L'HEURE

La Coutellerie, c'était un peu une affaire de famille, puisque le père du Pep, sa mère, sa sœur et sa fille y ont aussi travaillé. «J'aimais bien cette usine, précise le Pep, mais un beau jour, j'ai décidé d'aller travailler chez Girod à Court, près de Moutier. On m'avait offert 50 centimes de plus par heure. Aujourd'hui, cela paraît dérisoire, mais à l'époque, cela comptait, d'autant plus que j'avais deux gamins.» Sa soif de justice le pousse à adhérer au Parti ouvrier et populaire (POP) jurassien, créé en 1967. Contrairement à d'autres camarades, le Pep n'a pas fait un détour par le Parti socialiste, parce que le père de son épouse Dédée avait appartenu à l'ancien Parti communiste suisse. Le Pep siégera durant quelques années au Conseil de ville – législatif – de Delémont.

MARINE SUISSE ET GRANDES EXPOS

Malgré des activités essentiellement centrées sur le Jura, le Pep (ce sur-



Le Pep, artiste autodidacte, est une sorte d'homme universel. Ici, lors du vernissage de son exposition samedi dernier à Soyhières dans le canton du Jura.

nom venant des difficultés de langage d'une jeune voisine qui ne pouvait pas dire Jean-Pierre) a, dans sa jeunesse, le goût du grand large. Après son apprentissage, il s'engagera durant une année dans la marine suisse, ce qui lui permettra de découvrir les Etats-Unis et l'Inde, mais surtout d'autres cultures. C'est de là peut-être que vient son goût pour les grands rendez-vous ou les musées artistiques européens, comme la Biennale de Venise, Lyon ou Bilbao. «Nous fréquentions déjà beaucoup d'expos lorsque nous étions jeunes», précise Dédée, passionnée de photo-

graphie (notamment de photo sur tissu) et adepte de la peinture sur porcelaine. Mais la pratique artistique «sérieuse» viendra plus tard.

AU SERVICE DE PERSONNE

Outre quelques expositions collectives, le Pep a présenté individuellement ses toiles et ses sculptures en bois dans de multiples lieux: le Jura, Neuchâtel, Vaud, la Franche-Comté. Le couple possède d'ailleurs une très vaste maison à Thieffrans, en Haute-Saône. Parmi ses artistes préférés, le Pep cite Picasso, Soulages, Marcel Duchamp et Sam Moeschler pour le Jura, «c'est-à-dire des gens qui sont allés au-delà de ce qui se faisait jusque-là». Le Pep a-t-il réussi la même prouesse? Difficile à dire, d'autant plus que notre homme, qui insiste sur l'importance de la matière dans ses œuvres – un lien avec l'usine? –, ne «se prend pas la tête». Il explique, lorsqu'il donne sa vision de la création: «Un artiste n'est au service de personne, si ce n'est de sa propre recherche. Créer, c'est essayer de renoncer à tous les repères.» ■

Exposition jusqu'au 29 mars.
Vendredi de 18h à 20h.
Samedi et dimanche de 15h à 18h.
«La Cave» de Soyhières (dernière localité jurassienne en direction de Bâle), à proximité de Delémont.



Quelques-unes de ses sculptures.

La photographie comme arme de classe

A Genève, une exposition met à l'honneur des artistes engagés dans la lutte antifasciste et la révolution sociale dans les années 1930

Manon Todesco

La photographie des années 1930 ne se résume pas à celle de Robert Doisneau. C'est aussi l'avènement de jeunes artistes comme Jacques-André Boiffard, Henri Cartier-Bresson, Gisèle Freund, Germaine Krull, Eli Lotar, Lisette Model ou encore René Zuber. Mis à l'honneur dans une exposition conçue par le Centre Pompidou à Paris, *Photographie, arme de classe* réunit les travaux de ces photographes engagés qui ont utilisé leur art comme une arme pour documenter et dénoncer les réalités sociales en France, en Belgique, en Suisse et dans le monde, mais aussi le fascisme et la bourgeoisie.

Un pan de l'expo, installée à Genève le temps d'un mois, sera entièrement consacré à la Suisse romande et notamment aux événements du 9 novembre 1932 à Genève. Membres de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires ou des Amateurs photographes ouvriers, ces photographes, pour la plupart communistes, collaboraient avec la presse de gauche afin de donner à voir la mi-

sère sociale de cette époque et la réalité des pauvres, des ouvriers et des travailleurs agricoles.

Une première pour le Centre de la photographie genevois, qui ne présente jamais de photographie historique. «Nous ne travaillons habituellement qu'avec des artistes vivants, confirme Joerg Bader, son directeur. Mais depuis mon arrivée à ce poste, je tiens à mettre la photographie engagée traitant des questions politique et sociale au cœur de notre programmation.»

Une exposition enrichissante, passionnante, et bien qu'historique, tellement actuelle. ■

Exposition jusqu'au 18 mars.
Du mardi au dimanche de 11h à 18h.
Centre de la photographie Genève,
rue des Bains 28, 1205 Genève.

Plein tarif: 5 fr.
AVS, étudiants, etc.: 3 fr.
Enfants: gratuit.

centphotogeneve.ch



Le banc, Nice, 1936.

AGENDA UNIA

FRIBOURG & VAUD

DÉCLARATION D'IMPÔT

Forté d'une expérience fiscale de plus de 20 ans, notre équipe vous propose, cette année encore, notre service fiscal pour le remplissage de votre feuille d'impôt.

La formule est simple:

- Vous nous contactez directement au numéro indiqué ci-dessous.
- Nous vous donnons un rendez-vous pour l'endroit de votre choix.
- NOUVEAU: Nous remplissons aussi votre déclaration par correspondance.

Prendre rendez-vous au 077 494 70 51 pour les lieux et dates ci-dessous. Téléphone les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

FRIBOURG

- **Café du Lavapesson, rte de la Chenevière 3, Granges-Paccot:** le vendredi 13 mars.
- **Secrétariat Unia, route des Arsenaux 15, Fribourg:** le samedi matin et après-midi, 14 mars.

VUADENS

- **Café de la Gare, Vuadens:** le mardi 17 mars.

LAUSANNE

- **CPO,** chemin du Beau-Rivage 2 , Lausanne.

Prix:

Feuille simple / locataire / maximum 5 titres:

Non membre: 80 fr. Membre: 50 fr.**

Feuille propriétaire / locataire dès 6 titres:

Non membre: 100 fr. Membre: 70 fr.**

**sur présentation de la carte de membre

NORD VAUDOIS

DÉCLARATION D'IMPÔT

Unia Nord vaudois vous aide à remplir votre déclaration d'impôt (citoyens suisses et permis C). Rendez-vous au secrétariat, av. Haldimand 23, à Yverdon-les-Bains **le samedi 14 mars de 9h à 11h.**

Le prix est fixé à 50 fr. pour chacun.

La liste des documents nécessaires est disponible auprès du secrétariat.

ESTAVAYER-LE-LAC

Changement de lieu et de jour pour la permanence

A la suite de la fermeture du Café de la Gare, la permanence syndicale d'Estavayer-le-Lac aura dorénavant lieu au Buffet de la Gare, situé juste de l'autre côté de la route.

Le jour de la permanence est lui aussi modifié : elle aura lieu le 1^{er} jeudi du mois de 17h à 19h, ceci à partir du jeudi 5 mars.

GENÈVE

PERMANENCE POUR PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

La permanence a lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

DÉCLARATION D'IMPÔT

Comme chaque année, nous sommes prêts à vous aider à remplir votre déclaration d'impôt. Merci de vous référer à ce qui suit:

LE LOCLE

Vous pouvez sans autre passer au secrétariat le vendredi 13 mars de 13h30 à 18h30.

VAL-DE-TRAVERS

Vous êtes priés de passer au secrétariat de Fleurier le vendredi matin de 9h30 à 12h auprès de Brigitte Vermot muni de votre déclaration ainsi que de tous les documents adéquats. Votre dossier sera traité à Neuchâtel.

LA CHAUX-DE-FONDS

Prendre rendez-vous à l'Union Ouvrière par téléphone, au 032 913 45 48.

NEUCHÂTEL

Vous pouvez passer auprès de notre secrétariat. Un spécialiste des impôts sera présent, chaque mardi jusqu'au 31 mars de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Merci de respecter cet horaire.

Ce service est rendu **uniquement** aux membres d'Unia en ordre avec leurs cotisations et nous ne remplirons pas les déclarations d'autres membres de la famille non-affiliés.

Attention: Afin de couvrir une partie des frais en personnel externe qui doit être engagé pour cette campagne d'établissement de déclarations d'impôt nous nous permettrons de vous demander une petite contribution financière:

- Actifs: 30 fr.
 - Retraités, Al, étudiants/apprentis: 10 fr.
 - Prestations complémentaires, membre à l'action sociale: gratuité.
- Cependant, en cas de déclaration complexe, nous nous réservons le droit de facturer un supplément.

La liste des documents nécessaires est disponible auprès des secrétariats.

GRUPE TABAC PHILIP MORRIS

Rappel: Assemblée générale du 21 mars

Tous les salariés et salariées concernés sont cordialement invités, ainsi que leurs conjoints, à participer à l'assemblée générale de la branche tabac Philip Morris Products du syndicat Unia région Neuchâtel. Elle aura lieu **le samedi 16 mars à 18h au Centre de Loisirs à Cortaillod.**

A l'ordre du jour: 1. Accueil, salutations et présentation des invités. 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019. 3. Rapport d'activité du Comité syndical. 4. Présentation et adoption des comptes du groupe Tabac Unia région Neuchâtel. 5. Renouvellement du comité. 6. **Comment vivez-vous la transformation (OPEN+)?** 7. Reconnaissance des jubilaires. 8. Divers. Cette assemblée sera suivie d'un repas offert par la branche tabac Unia Neuchâtel. Renseignements auprès de derya.dursun@unia.ch

LA CHAUX-DE-FONDS

GRUPE DES RETRAITES

Match au loto

Le traditionnel match au loto des retraités se tiendra **le mercredi 18 mars à 14h** au restaurant Piscine-Patinoire de La Chaux-de-Fonds. Les membres et sympathisants sont cordialement invités.

Merci d'apporter un ou plusieurs lots.

Prière de s'inscrire auprès du président, Didier Gigon au 032 968 63 08 ou 079 385 37 55.

VALAIS

DÉCLARATION D'IMPÔT

Comme chaque année, vous avez, en tant que membre d'Unia Valais, la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts par le biais d'une fiduciaire au prix modique de 40 fr. encaissés directement lorsque vous apportez les documents. Ci-après, voici l'ouverture de nos guichets afin de déposer vos documents:

SIERRE

Les matins de 8h30 à 11h30 et le lundi de 17h à 19h.

SION

Les matins de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 17h à 19h.

MARTIGNY

Les matins de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 17h à 19h (jusqu'au 25 avril).

MONTHEY

Tous les mercredis de 16h30 à 18h jusqu'au 25 mars. A partir du 27 mars et jusqu'au 25 avril, les mardis et vendredis matin entre 9h30 et 11h30 et le mardi entre 17h et 19h.

Pour Sierre et Sion, il est possible de prendre rendez-vous directement avec la fiduciaire. Pour cela, vous pouvez contacter Albion pour Sion au 079 173 02 62 ou Francine pour Sierre au 079 540 60 18.

La liste des documents nécessaires est disponible auprès des secrétariats.

Amiante à l'école des Pâquis: Unia dépose une dénonciation pénale

Face à la gravité de la situation, le syndicat demande au procureur général de Genève de faire toute la lumière sur les responsabilités de chacun dans cette affaire d'exposition à l'amiante

Textes Manon Todesco

«En tant que défenseur des droits et de la santé des travailleurs, Unia ne pouvait pas ne pas réagir», indique Fabrice Berney, juriste à la section genevoise, après avoir déposé la dénonciation pénale dans l'affaire de l'exposition à l'amiante sur le chantier de l'école des Pâquis. Parmi les infractions pénales pointées, on retrouve notamment la mise en danger de la vie d'autrui et l'atteinte grave à l'intégrité corporelle ou à la santé. «A ce jour, nous avons la quasi-certitude que les travailleurs ont été exposés à l'amiante, pouvant entraîner des pathologies sévères, voire la mort», poursuit le juriste. Qui est visé par cette plainte déposée le 4 mars auprès du Ministère public? Principalement la société de désamiantage Perrin Frères SA, mais aussi toute autre personne morale ou physique, entité ou organe public, ayant une responsabilité dans cette affaire entre 2017 et 2020. «Nous avons décelé de graves manquements autour de trois acteurs principaux, détaille François Clément, membre de la direction du secteur à Unia. L'entreprise de désamiantage qui n'a pas respecté les procédures réglementaires, la Direction des travaux qui, manifestement, était au courant des dysfonctionnements mais n'a pas protégé les travailleurs et la Ville de Genève, qui n'a

pas l'air de prendre les mesures nécessaires face à la gravité de ce cas.»

D'AUTRES PLAINTES À VENIR

Malgré plusieurs sollicitations de la part d'Unia, la Ville de Genève n'a toujours pas mis les documents à disposition du syndicat, comme la liste des travailleurs qui ont œuvré sur le chantier ou encore les déchetteries où ont été déversés les résidus contaminés (lire notre édition du 26 février). «La Ville s'est contentée d'un courrier nous disant de nous adresser directement aux entreprises concernées, s'indigne José Sebastiao, secrétaire syndical en charge du dossier. Face à la gravité de la situation, on attendait d'elle qu'elle prenne ses responsabilités et se procure ces documents. Elle ne nous a pas laissé d'autre choix que de déposer plainte. Ce sera maintenant au Ministère public de faire toute la lumière sur cette affaire, de déterminer qui est coupable de quoi et de mettre les responsables face à leurs actes.» Pour Fabrice Berney, cette plainte n'est que le début du processus: «A ce stade, peu de travailleurs sont renseignés ou accompagnés correctement, Unia avait donc le devoir de réagir. Mais ils vont sans aucun doute porter plainte de manière individuelle. Le préjudice est difficilement chiffrable pour l'instant, mais un dédommagement rapide pour

le stress engendré et le tort moral serait le bienvenu.»

ENTREPRISE ÉVINCÉE

Pour l'heure, les travailleurs continuent à œuvrer sur le chantier. Selon nos informations, la Suva est encore en train de lister les personnes potentiellement exposées, et des visites médicales seront ensuite organisées. De même, la Direction des travaux (DT) aurait retiré le mandat de désamiantage à Perrin Frères SA, le confiant à une autre entreprise. «C'est dommageable qu'il faille attendre plus de deux ans de travaux et l'intervention du syndicat pour que les choses changent, regrette François Clément. C'est peut-être déjà trop tard. L'extrême légèreté avec laquelle la



Syndicalistes et juriste d'Unia se sont rendus jeudi dernier auprès du Ministère public au Petit-Lancy pour déposer la dénonciation pénale. De g. à dr.: François Clément, Fabrice Berney, José Sebastiao et Blaise Ortega.

DT et la Ville ont géré cette affaire est inacceptable.» Le juriste Fabrice Berney ajoute qu'il faut s'attendre à une longue procédure: «Au vu du nombre de victimes potentielles, à savoir une centaine,

et des faits qui s'étalent sur plus de deux ans, le temps pour enquêter et instruire ce dossier sera conséquent. Unia restera très attentif aux suites portées à ce dossier.» ■

«NOUS AVONS FAIT DES ERREURS»

Contactée, l'entreprise Perrin Frères SA a volontiers répondu à nos questions. «Nous admettons avoir fait des erreurs sur ce chantier, concède Nils Rentsch, son directeur. Cela dit, d'autres acteurs doivent aussi assumer leur part de responsabilité.» Ce dernier assure «ne pas chercher à étouffer l'affaire» mais plutôt à «vouloir s'expliquer et comprendre». Quant à l'avenir de l'entreprise à l'école des Pâquis, Nils Rentsch confirme qu'elle «ne pourra pas terminer le chantier», sans nous en dire plus. ■

La Grève pour l'avenir se prépare

Dans le canton de Vaud, jeunes et syndicats dessinent les contours de la mobilisation du 15 mai prochain

Aline Andrey

Une petite centaine de personnes ont répondu à l'appel de l'Union syndicale vaudoise (USV) et de la Grève du climat Vaud. En cette soirée du 27 février, des travailleurs, des étudiants, des permanents et militants syndicaux, des retraités ont planché sur différents thèmes, tels que bâtiments et énergie, travail, reconversion, santé, mobilité, retraites, agriculture, éducation, avant d'esquisser les diverses possibilités de mobilisation le 15 mai prochain, date de la Grève pour l'avenir. Dans la salle Jean-Villard-Gilles de la Maison du peuple à Lausanne, en préambule, la Grève du climat rappelle les revendications d'une jeunesse déterminée: la déclaration de l'état d'urgence climatique, le bilan net d'émissions de CO₂ en 2030 et la justice climatique. «Ce dernier point, encore trop peu médiatisé, doit être construit avec les syndicats et avec le monde paysan. Cette écologie sociale ne doit pas être celle des taxes et des discours libéraux, explique Mathilde Marendaz, de la Grève du climat. Cette crise touche tout le monde, et pas seulement les étudiants. D'où l'importance d'étendre notre mouvement social, avec les enseignants et sur tous les lieux de travail, pour que le 15 mai soit une grève qui touche le plus possible l'économie.»

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

Pour faciliter les échanges horizontaux, collaboratifs, plusieurs groupes se forment, en cercle. «Les jeunes bousculent nos habitudes de travail», sourit Valérie Borloz, secrétaire de l'USV. Dans le groupe intitulé «Bâtiments

et Énergie», le délabrement des bâtiments scolaires, et avec lui la déperdition d'énergie, est évoqué par une militante du syndicat Sud. Un jeune architecte «frustré» souligne le caractère obsolète de bâtiments neufs. Pietro Carobbio, responsable de la construction à Unia Vaud, relate les récriminations des ouvriers: «Sur les chantiers, les ouvriers se plaignent de devoir faire du mauvais travail, car les plans sont faux, l'organisation impossible, les délais intenable. Tout le monde est sous pression. A cela s'ajoutent les déplacements. Des entreprises de Lausanne vont à Fribourg et vice-versa. La seule loi pour les adjudications des travaux, c'est le prix. Or, les critères doivent intégrer la durabilité, les émissions de CO₂...» Le secrétaire syndical insiste encore sur l'importance de protéger les travailleurs lors des canicules – de plus en plus fréquentes et intenses – par une instance, tel le médecin cantonal par exemple, qui pourrait interdire le travail. «Les entreprises devraient être indemnisées. Il s'agirait donc de changer la Loi sur l'assurance chômage intempéries», appuie-t-il en aparté.

SENSIBILISATION ESSENTIELLE

Après une restitution des différents groupes de réflexion, de nouvelles discussions s'engagent, notamment sur les modes d'action et l'avancée de la sensibilisation des salariés, ainsi que dans les assemblées de branche en ce qui concerne Unia Vaud. Un ergothérapeute, militant d'Extinction Rebellion, propose d'organiser des conférences pour conscientiser les personnes directement sur leur lieu de travail. Des secrétaires syndicaux du SSP indiquent,

entre autres, l'organisation d'une assemblée le 19 mars à midi au Chuv et l'élaboration d'un cahier de revendications dans l'enseignement. Yves Sancey, chargé de communication au SEV, spécifie pour l'heure que «l'idée générale est que le SEV soit audible et visible durant cette journée, car les transports publics sont une partie de la solution».

«La crise climatique, c'est l'occasion de remettre en question tout un système d'exploitation de l'humain et de la planète. Le discours de la croissance infinie, credo capitaliste, n'est plus tenable. Pour les syndicats, c'est une opportunité de soulever des problématiques. Cela passe par une réflexion à mener avec leurs membres sur une transition nécessaire», souligne Valérie Borloz, avant de résumer les discussions ainsi: «La mission des syndicats est aujourd'hui de faciliter l'organisation du 15 mai, par un appui logistique, mais aussi d'impulser la mobilisation.» Prochaines dates: le 15 mars, des assemblées populaires seront organisées un peu partout en Suisse. Des mobilisations auront lieu le 24 avril, ainsi que du 1^{er} au 3 mai. Le 15 mai, un maximum de bruit à 11h59 et de grandes manifestations en fin d'après-midi sont d'ores et déjà prévus un peu partout en Suisse. Et comme l'explique le site de la Grève pour l'avenir: «Les crises et les luttes étant liées, chacune et chacun, chaque groupe, chaque collectif, chaque organisation peut se mettre en grève pour des motifs et des revendications qui lui sont propres.» ■



ALINE ANDREY

Lors de l'action de désobéissance civile pacifique dans les locaux d'UBS à Lausanne en janvier, la Grève du climat Vaud appelait déjà à la mobilisation, briquettes de charbon à l'appui...

Des assemblées populaires sont organisées un peu partout dans le cadre de la Grève pour l'avenir, le dimanche 15 mars, dont:

Delémont: 13h30 à 17h, Unia Transjurane, rue des Moulins 19.

Lausanne: 13h30 à 17h, Pôle Sud, centre socioculturel de l'USV, av. Jean-Jacques Mercier 3.

Sierre: 16h30, Satellite, avenue Max-Huber 12.

Plus d'informations: grevepourlavenir.ch

Sur son site, Unia appelle ses membres et la population à se mobiliser, dans la rue et au travail, pour la protection du climat, le 15 mai. Pour plus d'informations, prenez contact avec votre secrétariat.

BRÈVE

HOLCIM INTERPELLÉ PAR LA GRÈVE DU CLIMAT

«La production de ciment est l'activité directe la plus polluante en Suisse.» C'est par ces mots que la Grève du climat Vaud s'adresse à Holcim dans une lettre ouverte. L'entreprise de construction affirme pourtant sur son site qu'elle contribue à un environnement social et climatique convenable. Cependant, si l'on prend en compte toute la pollution générée par la firme, ses efforts sont très largement insuffisants. En effet, en 2017, la société a produit un total de 1,4 million de tonnes de CO₂ en Suisse. Cet impact climatique s'étend également mondialement en raison de l'extraction de sable, ce qui la place comme l'une des entreprises les plus polluantes du monde. «La construction, comme beaucoup d'autres domaines, doit se réinventer pour être viable», selon les termes utilisés dans le courrier pour souligner ce besoin d'évolution en matière d'écologie. La Grève du climat Vaud s'adresse de même aux employés d'Holcim en attirant leur attention sur le fait qu'eux aussi ont la possibilité d'agir en faveur de l'environnement. Effectivement, tout un chacun est apte à jouer un rôle dans la construction de l'avenir légué aux générations futures. C'est de cette façon que les membres de la Grève du climat invitent les travailleuses et les travailleurs à les rejoindre le 15 mai lors de la grande Grève pour l'avenir et leur adressent jusque-là leur soutien total. ■ MM

CORONAVIRUS: QUELS SONT MES DROITS?

L'épidémie actuelle du nouveau coronavirus et les mesures prises par les autorités pour l'endiguer ont des répercussions sur l'économie du pays, sur les emplois et sur le déroulement du travail (voir aussi en page 3). Pour répondre aux préoccupations de ses membres et des salariés, Unia a publié sur son site les réponses juridiques aux questions les plus importantes que nous reproduisons ci-dessous. ■ L'ES

EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE MALADIE

Si je suis renvoyé à la maison parce que j'ai de la fièvre, est-ce que je suis payé?

Si une personne présente de la fièvre, elle est véritablement malade et peut rentrer chez elle en sachant qu'elle sera payée (art. 324a du Code des obligations), pour autant qu'elle présente un certificat médical comme pour toute maladie. Il en va de même si un médecin décrète un employé incapable de travailler pour suspicion de maladie.

J'ai des symptômes du virus, que faire?

Téléphonez à votre médecin qui établira un diagnostic. Bien que vous n'ayez pas l'obligation de divulguer les causes de votre maladie à votre employeur, informez-le si vous êtes atteint du virus afin que ce dernier puisse prendre les mesures d'hygiène qui s'imposent à lui.

MESURES PRÉVENTIVES

Mon employeur peut-il exiger un contrôle de la température des employés à l'entrée de l'entreprise?

L'employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures d'hygiène qui s'imposent pour protéger la santé de ses employés et ce, conformément à l'Ordonnance 3 de la Loi sur le travail (OLT 3) relative à la protection de la santé. Toutefois, les mesures qu'il prend doivent toujours être proportionnées au but visé. Dans le contexte actuel, prendre la température à l'entrée de l'entreprise ou demander de rester à la maison en cas de doute semble proportionné.

Est-ce que mon employeur peut changer mon lieu de travail ou mon activité pour un certain temps en raison du virus?

Les perturbations graves du fonctionnement de l'entreprise, comme pourrait l'être le virus, constituent des situations exceptionnelles permettant à l'employeur d'exiger de son personnel un autre travail que celui habituellement effectué, voire un déplacement du lieu d'exécution. Toutefois, il faut pour cela qu'il y ait un besoin urgent, que le respect des droits de la personnalité du travailleur soit garanti et que la situation reste provisoire. Dans tous les cas, les frais supplémentaires occasionnés par ce changement doivent être payés par l'employeur (art. 327a CO).

Par peur d'être contaminé, je ne vais pas au travail et reste à la maison ou quitte ma place de travail spontanément. Quelles peuvent être les conséquences de cette décision personnelle?

Si les autorités n'ont donné aucune instruction ou pris aucune mesure, il s'agit d'un refus de travail infondé. Dans ce cas, il n'y a aucun droit au salaire et l'employeur peut, après un avertissement, vous licencier avec effet immédiat et peut même vous réclamer un dédommagement jusqu'à un quart de votre salaire mensuel. En revanche, si vos craintes sont fondées parce que votre employeur ne respecte pas les mesures d'hygiène exigées par les autorités, vous avez le droit de refuser de travailler et votre employeur doit continuer à vous verser votre salaire.

J'ai peur que mes enfants soient contaminés à l'école et préfère les garder moi-même à la maison. Quelles peuvent être les conséquences sur mon emploi?

Si les autorités n'ont donné aucune instruction ou pris aucune mesure, il s'agit d'un refus de travail infondé. Dans ce cas, il n'y a aucun droit au salaire et l'employeur peut, après un avertissement, vous licencier avec effet immédiat et peut même vous réclamer un dédommagement jusqu'à un quart de votre salaire mensuel. En revanche, si les autorités ont fermé les écoles, vous avez l'obligation d'entretien des pères et mères selon l'art. 276 du Code civil. De ce fait, votre employeur est tenu de vous verser votre salaire malgré cet empêchement de travailler. Toutefois, il vous incombe d'éviter des absences prolongées et de vous organiser en conséquence de la situation pour pouvoir retourner au travail. Il en va de même si votre enfant est véritablement malade.

QUARANTAINE

Mon employeur décrète une quarantaine pour tout le personnel qui a séjourné récemment dans un pays à risque. Est-ce légal?

Non, ce n'est pas légal. En ce qui concerne la santé publique ce sont les autorités étatiques qui doivent prendre des décisions et non pas des personnes privées comme les employeurs. Il faut donc se référer aux directives du médecin cantonal d'une part et de l'Office fédéral de la santé et du Département des affaires étrangères d'autre part.

Si je suis bloqué dans un lieu à risque (où je me suis rendu pour des raisons privées), sans être malade, suis-je payé ou pas?

Ça dépend. Si l'endroit où vous vous trouvez a été mis en quarantaine par les autorités, vous conservez votre droit au salaire. En re-



Début de semaine passée dans un bureau à Lausanne. La campagne d'information de l'Office fédéral de la santé publique passe du niveau jaune au niveau rouge. Selon les dispositions prises dans leurs entreprises, les annulations d'événements, ou la santé de leurs proches ou d'eux-mêmes, les salariés sont confrontés à de nombreuses questions.

vanche, si vous êtes bloqué sans qu'une décision d'une autorité soit en cause, vous n'avez pas droit à votre salaire et devez assumer le risque de ne pas pouvoir rentrer à temps de vos vacances. Exemple: votre compagnie aérienne a pris la décision seule de ne plus effectuer de vols en direction de la Suisse jusqu'à nouvel ordre.

FERMETURE D'ENTREPRISE

Mon entreprise est fermée à cause du virus. Mon salaire m'est-il versé?

Si l'entreprise décide elle-même de fermer, l'employeur est tenu de continuer à verser le salaire puisque c'est l'entreprise qui doit supporter les risques inhérents à l'exploitation et l'économie. Si l'entreprise doit fermer à la suite d'une décision de l'autorité, l'employeur pourra demander l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail à la caisse de chômage choisie. Le salaire est donc garanti.

VACANCES

Mon employeur a-t-il le droit de fixer immédiatement des vacances d'entreprise en raison du virus?

Non.

Mon employeur m'interdit de voyager dans un lieu à risque pour mes vacances, est-ce légal?

Non. Les vacances sont du temps libre. Un employeur n'a pas le droit d'interférer sur les déplacements de l'employé pendant son temps libre.

Mon employeur peut-il me renvoyer à la maison après mes vacances, parce qu'il considère que j'ai séjourné dans un lieu à risque?

Votre employeur peut vous renvoyer à la maison, mais vous avez droit, pendant ce temps, au versement de votre salaire.

VOYAGE D'AFFAIRES

Mon employeur peut-il m'obliger à aller dans un lieu à risque pour un voyage professionnel? Est-ce possible de refuser sans que cela ait de conséquences?

S'il est prévu dans votre contrat de travail que vous devez effectuer des voyages d'affaires et que votre employeur vous le demande, aussi longtemps que les autorités étatiques n'émettent pas de restriction aux voyages, vous devez vous conformer aux obligations reçues de la part de votre employeur. Exception est faite si vous avez un problème de santé qui pourrait s'aggraver si vous vous rendez dans des zones à risque. Dans ce cas-là, veuillez informer votre employeur de votre problème de santé. Ce dernier ne pourra alors pas

vous envoyer en Italie pour un voyage professionnel, car il a le devoir de protéger la personnalité de ses employés (art. 328 CO).

TRAJET VERS LE LIEU DE TRAVAIL

Si, à l'avenir, l'usage des transports publics est impossible pour cause de pandémie, je ne pourrai plus me rendre à mon travail. Est-ce que je risque d'être licencié ou pénalisé?

Non, l'employeur ne peut pas résilier le contrat de travail pour cette raison. En revanche, si je suis empêché d'exécuter mon travail parce que je ne peux pas m'y rendre en raison d'une perturbation des transports publics, l'employeur n'est pas tenu de payer le salaire pour le temps de travail manqué. Si je peux exécuter mon travail depuis la maison, l'employeur doit continuer à verser le salaire. En revanche, lorsque les travailleurs ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail parce que les entreprises de transport ont interrompu leur activité sur ordre des autorités, l'employeur peut demander l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour ses travailleurs, car la perte de travail est consécutive à une mesure ordonnée par les autorités. Ainsi, les employés conservent leur droit au salaire.

Je suis frontalier et les frontières ont été fermées de sorte que je ne peux plus me rendre à ma place de travail, ai-je le droit à mon salaire?

Oui, puisqu'il s'agit d'une décision des autorités, je conserve mon droit au salaire.

HEURES PERDUES

Quand est-ce que l'employeur peut demander l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail à la caisse de chômage?

Lorsque la perte de travail est causée par des mesures prises par les autorités ou due à d'autres motifs indépendants de la volonté de l'employeur, si ce dernier n'a pu l'éviter par des mesures appropriées et économiquement supportables ou n'a pu faire répondre un tiers (assurances) du dommage. L'employeur doit établir un lien de causalité entre la réduction de travail et le virus. Toutefois, la perte de travail n'est pas prise en considération lorsque les mesures des autorités sont consécutives à des circonstances dont l'employeur est responsable. ■ Service juridique d'Unia

Plus d'informations:

Site d'Unia: unia.ch

Office fédéral de la santé publique (OFSP): bag.admin.ch/bag/fr/home.html

Ligne infos coronavirus de l'OFSP: 0041 58 463 00 00, tous les jours 24h sur 24.